

8 place Charles Dullin  
75018 PARIS  
01.88.32.98.80  
@chassaint.cercle@paris.notaires.fr



Accès à l'étude  
Parkings : 5 rue Dancourt,  
41 Bd de Rochechouart  
Métro : Abbesses (12), Anvers  
(2), Pigalle (2, 12)  
Bus : 30. 67. 85

## CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Le soussigné :

Maître Bruno Cerclé, notaire associé de la société dénommée "Chassaint & Cerclé Notaires", société par actions simplifiée, titulaire d'un office notarial dont le siège est à PARIS (75018), 8 place Charles Dullin,

Dépositaire des fonds versés en vue de la constitution d'une société par actions simplifiée sous la dénomination sociale de "3DPHOTONiX", ladite société ayant les caractéristiques suivantes :

- Capital social : CENT euros (100,00 €) divisé en MILLE (1.000) actions ou parts de DIX CENTIMENTS d'euros (0,10 €) chacune
- Siège social : Paris (75008), 60 rue François 1er
- Objet social : "La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
  - Réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social et plus particulièrement de concevoir, développer, tester, produire et commercialiser des produits innovants en électronique, informatique et technologie d'impression 3D, y compris la conception, développement, la production et la commercialisation de cartes électroniques (PCB), la fabrication, distribution, commercialisation et maintenance des imprimantes 3D, le développement, la mise en place et la fourniture de services logiciels en tant que service (SaaS), la commercialisation de systèmes électroniques, de logiciels embarqués, de produits de conception et développement matériel et la vente de produits et accessoires en relation avec ces activités. ;
  - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
  - La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
  - Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension."

Atteste :

- avoir reçu le 10 février 2023 la somme de **CENT EUROS (100,00 €)** représentant les apports en numéraire effectués à la société,
- que les fonds versés seront déposés au compte ouvert au nom de la société en formation à l'étude.

Fait à Paris.  
Le 28 février 2023.

